Vous êtes nombreux à valoriser notre belle commune en proposant des meublés de tourisme accueillants. Nous vous remercions de contribuer ainsi à l'attractivité de notre territoire !

Aujourd'hui, nous souhaitons vous rappeler l'importance et les nombreux avantages de déclarer votre hébergement touristique auprès de votre mairie. Cette démarche simple et rapide est essentielle pour le bon fonctionnement de notre commune et pour le développement d'un tourisme responsable et de qualité.

Pourquoi déclarer votre meublé de tourisme ?

Être en conformité avec la loi

La déclaration de votre meublé de tourisme est une obligation légale (article L. 324-1-1 du Code du tourisme). Elle permet à la commune de recenser l'offre d'hébergement.

Bénéficier d'une meilleure visibilité

En étant déclaré, votre hébergement peut être référencé sur les supports de communication de la mairie et de l'association de l'Office de Tourisme via un partenariat (site internet, brochures, etc.)

Mais pas seulement !

Votre office de tourisme enregistre votre annonce avec votre déclaration sur Décibelles Data, ce qui permet une diffusion gratuite de votre annonce sur Destination Saône-et-Loire, Bourgogne Franche Comté Tourisme ou encore l'application Route 71...

Contribuer au financement des services touristiques

Vous contribuez via la taxe de séjour au financement de la promotion touristique, à l'amélioration de l'accueil, aux événements et à l'entretien des infrastructures touristiques de notre territoire, ce qui profite à tous, y compris à votre activité.

Accéder à des informations et un accompagnement

La mairie et l'Office de Tourisme sont là pour vous accompagner. En déclarant votre activité, vous recevrez des informations sur les réglementations en vigueur, les bonnes pratiques, les événements locaux et les opportunités de développement touristique.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Entre Saône et Grosne

Un Territoire où il fait bon vivre

OFFICE DE TOURISME Entre Saône et Grosne